



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON



CHARTRE
FORESTIÈRE
DE SERRE-PONÇON

Communiqué de presse - septembre 2022

REUNION PUBLIQUE

PRÉVENIR L'INCENDIE : DÉBROUSSAILLER, UNE NECESSITÉ ET UNE OBLIGATION

LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 – POLE XXIÈME – SAVINES-LE-LAC

La Communauté de communes de Serre-Ponçon s'engage dans la prévention du risque incendie dans le cadre de sa charte forestière.

UN CONTEXTE PROPICE A L'AUGMENTATION DU RISQUE INCENDIE

L'ensemble du territoire haut-alpin a connu cette année 2022 une situation de sécheresse particulièrement sévère due au déficit pluviométrique marqué. Les indices de suivi ont atteint des seuils historiques.

A partir du 22 juillet, le secteur de l'Embrunais a été classé en risque incendie sévère par Météo France.

Par ailleurs la fréquentation touristique, la forte sensibilité au feu des espaces naturels et les prévisions météorologiques peu optimistes (continuité des périodes de sécheresse) ont entraîné **le placement en période rouge de la quasi-totalité du territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon du 9 août au 8 septembre 2022**. Cette décision a impliqué l'interdiction de l'emploi du feu en zone à risque (reboisements, forêts, bois, landes, plantations, maquis, garrigue, ...ainsi que tous les terrains périphériques situés à moins de 200 mètres).

La Communauté de communes de Serre-Ponçon, engagée de la mise en œuvre de sa première charte forestière de territoire depuis mars 2022 a notamment prévu la réalisation d'un plan de massif de Défense des Forêts Contre les Incendies. **Ce plan vise à identifier et de disposer des équipements nécessaires pour agir en cas de départ de feu de forêt ainsi qu'adapter les actions et les moyens appropriés face au risque incendie, amplifié par les effets du changement climatique.**

Pour accompagner la réalisation de ce plan, est également prévue la sensibilisation des publics (habitants et élus) aux risques incendies et aux obligations réglementaires qui incombent à chacun pour éviter les départs de feu : les obligations légales de débroussaillage font partie de ces obligations.

UNE RÉGLEMENTATION POUR PRÉVENIR LE RISQUE, TROP SOUVENT MAL CONNUE ET MAL APPLIQUÉE

La majorité des communes du territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon sont soumises à l'Obligation Légale de Débroussaillage.

Cette obligation implique que tout propriétaire (public ou privé) est tenu d'assurer le débroussaillage selon une méthode permettant de respecter des distances de sécurité pour garantir une discontinuité de la végétation et éviter qu'un éventuel départ de feu ne se propage.

Cette réglementation est souvent méconnue. C'est pourquoi la Communauté de communes de Serre-Ponçon en partenariat avec la **Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes (DDT 05)** et le **Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS 05)** propose une réunion d'information.

UNE RÉUNION PUBLIQUE A DESTINATION DES HABITANTS ET DES ÉLUS DU TERRITOIRE POUR SENSIBILISER ET PRÉVENIR LES INCENDIES

La Communauté de communes de Serre-Ponçon propose au grand public et aux élus du territoire **une réunion sur le thème « Prévenir l'incendie : débroussailler, une nécessité et une obligation »**,

Le mercredi 5 octobre 2022 de 18h à 20h au pôle XXIème à Savines-Le-Lac

A cette occasion, interviendront :

- Monsieur Daniel DISCOURS, DDT 05 en charge de la Défense des Forêts Contre les Incendies ;
- Commandant Philippe TARROUX, SDIS 05 Chef du groupement gestion des risques.

Cette réunion permettra de présenter les moyens de prévenir les incendies en rappelant la réglementation à appliquer sur le territoire en matière de débroussaillage (Obligations Légales de Débroussaillage – OLD)

Suite à une présentation des deux intervenants, une large place sera donnée aux échanges et aux questions.

Contact :

Lucille BOBET, Chargée de mission charte forestière
6 impasse de l'Observatoire, 05200 EMBRUN
E-mail : charteforestiere@ccserreponcon.com
Tel : 04.92.23.25.21

Plus d'informations sur la charte forestière de Serre-Ponçon :
<https://www.ccserreponcon.com/filiere-foret-bois-charte-forestiere>